



Contrat de mariage le plus adapté?

Par **Ricky14**, le **12/03/2015** à **21:52**

Bonjour,
Mon épouse possède un enfant majeur d'un précédent mariage et personnellement je n'ai pas d'enfant.
A notre mariage, nous n'avons pas effectué de contrat de mariage.
Comment se règle la succession, l'héritage en cas de décès de mon épouse?
Ma belle-fille est-elle en droit de m'interdire l'usufruit de notre maison et des biens communs?
Merci d'avance,
Cordialement

Par **aguesseau**, le **13/03/2015** à **00:03**

bjr,
en présence d'enfant non commun, vous devez faire une donation au dernier vivant de l'usufruit de l'universalité des biens meubles et immeubles.